

République Française



N°2026-027

Ville de Draguignan

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
43	43	43

**RENOUVELLEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER ET APPROBATION DU
RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 04 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 avril à 09H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

Richard STRAMBIO, Christine PRÉMOSELLI, Grégory LOEW, Christine NICCOLETTI, Michel PONTE, Sophie DUFOUR, Brigitte DUBOUIS, Alain HAINAUT, Jean-Pierre SOUZA, Sylvie FRANCIN, Olivier GORDE, Marie-Christine GUIOL, Jean-Yves FORT, Laureline AUBOURG BASTIANI, Rayann MOUSLIM, Danielle ADOUX COPIN, Richard DEVILETTE, Laure AGNESI, Bruno SCRIVO, Sylviane NERVI-SITA, Richard TYLINSKI, Martine ZERBONE, Christian MAMECIER, Évelyne LORCET, Philippe ROUX, Gwendoline LE GOURRIEREC, Arnaud AUTRIC, Aurélie RÉBAUDO, Enzo REMOUS, Laurence PETITEAU-NORMAND, André ATLAN, Dominique ROMÉO, Mireille BRUN, Thibaut THEVELIN, Marion MAILLARD, François GIBAUD, Valérie COLAS, Cyril CUSANNO, Murielle PELTIER

PROCURATIONS :

Bernard BONNABEL pouvoir à Grégory LOEW, Françoise MAURICE pouvoir à Évelyne LORCET, Philippe SCHRECK pouvoir à Dominique ROMÉO, Isabelle THIÉBAUD pouvoir à Murielle PELTIER,

ABSENTS :

Bernard BONNABEL, Françoise MAURICE, Philippe SCHRECK, Isabelle THIÉBAUD

Secrétaire de Séance : Enzo REMOUS

Publié le : 07/04/2026



RAPPORTEUR : Richard STRAMBIO

L'article L. 2143-1 du code général des collectivités territoriales permet, de manière facultative, aux communes de 20 000 à 79 999 habitants de créer des conseils de quartier.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer la dénomination, la composition, et les modalités de fonctionnement de ces instances.

Par délibération N°2020-032 en date du 11 juin 2020, le conseil municipal a approuvé la création et le fonctionnement de ces conseils de quartier pour la durée de la précédente mandature.

Afin de pérenniser le dialogue avec les dracénois, il est proposé de renouveler les huit conseils de quartier sur la base des périmètres tels que définis dans le plan joint en annexe :

1. Centre Historique
2. Centre Est
3. Centre Sud
4. Centre Ouest
5. Draguignan Nord
6. Draguignan Est
7. Draguignan Sud
8. Draguignan Ouest

De manière générale, le Conseil de Quartier est un lieu d'information, de concertation et d'initiatives. Tous les sujets qui concernent le quartier ou la ville peuvent y être abordés. Bien que la décision finale appartienne au Conseil Municipal, le Conseil de Quartier par ses réflexions, peut suggérer des ajustements au niveau de chaque quartier. Il exerce un rôle privilégié dans la mise en œuvre des réflexions sur l'avenir du périmètre concerné.

Il a notamment vocation à :

- Formuler des avis et des suggestions sur des thèmes aussi divers que le cadre de vie, la circulation, le stationnement, la sécurité, l'animation du quartier, l'offre sportive, culturelle, le logement, les services publics ;
- Transmettre aux élus les attentes des administrés qui participent aux réunions du Conseil de Quartier et à être un relais d'information en direction de la population.

Le Maire peut consulter le Conseil de Quartier dans le cadre des projets qui concernent l'aménagement de la ville toute entière, d'un ou de plusieurs quartiers.

L'organisation et le fonctionnement de ces instances est régi par un règlement intérieur dont le projet est joint en annexe.



Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 33 voix Pour,

Et 10 Abstentions (Dominique ROMÉO, Mireille BRUN, Thibaut THEVELIN, Marion MAILLARD, François GIBAUD, Valérie COLAS, Cyril CUSANNO, Murielle PELTIER, Philippe SCHRECK et Isabelle THIEBAUD),

- Approuve le renouvellement des huit conseils de quartier sur la base du découpage dont le plan est joint en annexe ;
- Approuve les termes du règlement intérieur, joint en annexe, régissant lesdits conseils.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Conseiller régional

Secrétaire de séance :

